



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise



Mairie de **SERAINCOURT**

**2026/03-01**

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026**

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal BALLOT.

**Etaient présents :** Mme Anne-Marie MAURICE, Mme Candice ENEE, M. Benjamin GUERARD ; Mme Karidiatou SANOU ; M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT ; M. Pierre ARDITTI ; Mme Marie-Claude GOUBIN ; M. Philippe JACKSON ; Mme Chantal BALLOT ; M. Maxime PAQUEREAU ; Mme Virginie DELL ; M. Pascal LAMOUCHE ; Mme Catherine CREVECOEUR, M. Xavier SOURCEAU ; Mme Marie-Lyne SCHEMBRI.

Monsieur Maxime PAQUEREAU est élu secrétaire de séance.

Madame Catherine CREVECOEUR et Monsieur Pierre ARDITTI sont désignés assesseurs.

### **ELECTION DU MAIRE**

Les membres du Conseil municipal de la commune de Seraincourt ont été élus le 15 mars 2026.

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'« il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal », ainsi que les conditions de cette élection.

Il convient donc d'élire le Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L2122-1 à L.2122-17,

Il est procédé au premier tour de l'élection du maire :

Candidature : Madame ENEE Candice

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.



Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls (*mention insuffisante ou annotée*) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de bulletin – bulletins blancs et nuls*) : 15

Majorité absolue (*la moitié +1 des suffrages exprimés*) : 8

A obtenu :

Madame ENEE Candice 15 voix

Madame ENEE Candice a obtenu la majorité absolue et a été proclamée Maire.

Le secrétaire de séance  
Maxime PAQUEREAU



Le Maire,  
Candice ENEE

